

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Pathologie en périnatalité 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2003.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème} Crédits ECTS : 11Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb4
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage (pour les spécifiques, voir syllabus)

- Décrire et identifier toutes les particularités concernant le système des urgences dans le canton de Genève
- Détecter et mettre les mesures immédiates en place dans les cas d'urgence vitale en lien avec la périnatalité et la néonatalogie
- Décrire les risques liés aux pathologies respiratoires, cardio-vasculaire, neurologiques, digestives, dermatologiques, endocriniennes et urinaires dans un contexte de périnatalité et de néonatalogie.
- Expliquer la physiopathologie des pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, neurologiques, digestives, dermatologiques, endocriniennes et urinaires dans un contexte de périnatalité et de néonatalogie.

4. Contenus et formes d'enseignement

Le module Pathologie en périnatalité 2 aborde les thématiques suivantes en lien avec la périnatalité :

- Généralités en lien avec les urgences
- Pathologies respiratoires
- Pathologies cardio-vasculaires
- Pathologies neurologiques
- Pathologies digestives
- Pathologies dermatologiques
- Pathologies endocriniennes
- Pathologies urinaires
- Séminaires en lien avec le deuil périnatal, les soins palliatifs
- La génétique
- Le stress périnatal
- L'obstétrique en pays émergents

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Classe inversée- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Relation professionnelle
- ☒ Séminaires : accompagnement et deuil périnatal
- ☒ Skills : Examen clinique (atelier pratique), Ateliers CTG, BLS, Réanimation néonatale, ECG, Atelier ABCDE
- ☒ Séance pédagogique
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consigne, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	121
TPR :	31
TPC :	147
TPI :	9
Total :	308

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module

(Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur trois notes (A, B et C) voir syllabus pour plus de détails.

- Note A.** Deux contrôles continus sont prévus durant le module. Le cumul des points des contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10è, constitue la note A. La note A constitue le 1/3 de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note A doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).
- Note B.** Une démarche de soins individuelle sous forme écrite est prévue durant le module. Cette démarche de soins constitue la note B. La note B, arrondie au 10è, constituera 1/3 de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).
- Note C.** Un examen clinique objectif et structuré (situation simulée) est prévu en fin de module. Cet examen constitue la note C. La note C, arrondie au 10è, constituera 1/3 de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note C doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A, B et C obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Si la note au point (A) est insuffisante : un nouvel examen oral ou écrit est réalisé et déterminé par la référente du module
- Si la note à la démarche de soins (B) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
- Si la note à l'examen clinique objectif et structuré (C) est insuffisante : un nouvel examen est réalisé et déterminé par la référente du module.

Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier

Période : au plus vite, à définir avec la responsable filière.

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible. Un évaluateur supplémentaire peut être requis.

Répétition

- Si les 3 notes (A, B et C) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B et C)

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

voir syllabus.

8. Responsable de module

Responsable : Maud Elmaleh Morand

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 03.02.2025 par

Thomas Desplanches

Responsable ad interim de la filière